

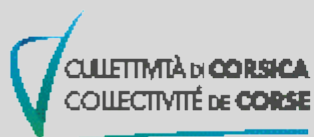
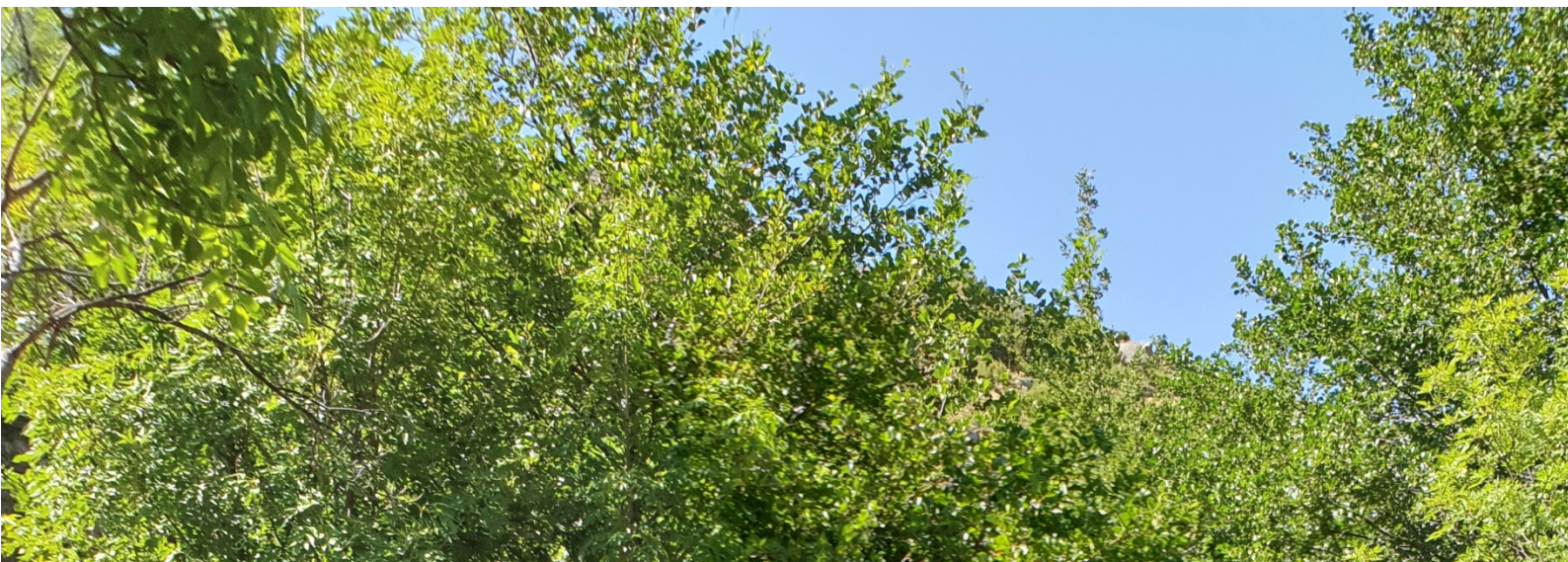
## Fiche 5.1 Ateliers en immersion linguistique - Case di a lingua

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'acquisition d'une réelle pratique de la langue corse en faisant émerger des initiatives d'immersion en langue corse de qualité ;</li> <li>- Développer une offre immersive diverse, innovante et accessible à tout public</li> <li>- Créer des lieux de corsophonisation / créer des lieux d'échanges en langue corse</li> <li>- Créer des lieux de cohésion sociale autour de la langue corse</li> <li>- Permettre la valorisation professionnelle de la langue corse</li> </ul>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers de pratique artistique, culturelle, scientifique, sportive, ou autres en langue corse</li> <li>- Apprentissage de la langue corse</li> <li>- Sorties, déplacements en immersion</li> <li>- Colloques, séminaires en langue corse</li> <li>- Ateliers d'apprentissage de la langue corse et en langue corse</li> <li>- Programmes d'activités (concerts, spectacles, conférences...)</li> </ul>
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations loi 1901, entreprises, collectivités</li> <li>- Personne morale de droit public ou privé</li> </ul>
Nature de l'aide	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention de fonctionnement.</li> </ul>
Taux d'intervention et plafond	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux maximum d'intervention 70 % TTC du coût du projet.</li> <li>- Plafond ≤ 80 000 €/an</li> </ul>
Critères d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du projet en immersion avec emploi du temps proposé (présentation détaillée de chaque atelier)</li> <li>- Qualité de l'accompagnement pédagogique et linguistique proposé - qualification exigée des intervenants/formateurs</li> <li>- Tarifs proposés au public</li> <li>- Taux de rémunération et forme contractuelle intervenants</li> <li>- Finalité des cursus de formation (certification des adhérents, restitution spectacle et/ou publication, production de ressources linguistiques, animation d'espaces de diffusion de la langue, ...)</li> <li>- Pertinence du secteurs géographique et bassin de population concerné</li> <li>- Visibilité et accessibilité public (site internet, réseaux sociaux, couverture médias)</li> </ul>
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervenants/ formateurs ;</li> <li>- Coordonnateurs administratifs dédiés au fonctionnement des ateliers (élaboration emploi du temps ; contact et communication avec public ; suivi financier de la casa di a lingua)</li> <li>- Coordonnateur pédagogique dédié au fonctionnement de la casa (animation site internet casa di a lingua ; mise en ligne productions des case, ressources linguistiques...)</li> <li>- Frais de transport ;</li> <li>- Dépenses publicité case di a lingua ;</li> <li>- Frais de fonctionnement courant (eau, électricité, loyer, ...) calculés sur le temps et la rentabilité des ateliers</li> <li>- Achats de petits matériels, fournitures, exigés par le projet</li> </ul>

Modalités de paiement	- Modalités communes.
-----------------------	-----------------------

Proposition de fiche

Proposition de fiche



[www.isula.corsica](http://www.isula.corsica)



Parc  
naturel  
régional  
de Corse  
Parcu di Corsica

# APPEL A PROJET « LINGUA CORSA È NATURA »



Dirizzioni Lingua Corsa

Palazzu di a Cullittività di Corsica  
22, corsu Grandval  
BP 215 – 20187 Aiacciu cedex 1

☎ : 04 95 20 25 25 ✉ : [linguacorseènatura@isula.corsica](mailto:linguacorseènatura@isula.corsica)  
[www.isula.corsica](http://www.isula.corsica)

# DES PROJETS PÉDAGOGIQUES IMMERSIFS EN LANGUE CORSE DE SENSIBILISATION AU PATRIMOINE NATUREL À DESTINATION DES CYCLES 2 ET 3

La Collectivité de Corse a engagé depuis plusieurs années une **politique linguistique** visant la généralisation du bilinguisme. Il apparaît aujourd'hui indispensable, de revoir les périmètres couverts par la future contractualisation.

Les objectifs et les actions à mettre en œuvre définis pour 2022 à 2027, s'articulent notamment autour de l'amélioration de l'enseignement dans le 1er et le 2nd degrés, mais aussi de l'**élargissement des mesures** déjà proposées.

Forte du succès rencontré par les centres de séjours et d'études corses, qui ont vu éclore des projets générant la motivation et l'implication du corps enseignant mais aussi des élèves, la Collectivité de Corse a ainsi décidé d'élargir l'offre existante en proposant cet **appel à projets à destination des scolaires du premier degré**.

Ce catalogue vise ainsi à favoriser la réalisation de projets pédagogiques en langue corse adaptés aux niveaux et aux programmes scolaires, construits en partenariat avec le Parc naturel régional Corse.

Cette politique d'**éducation à l'environnement en immersion linguistique** a pour finalités, d'une part de permettre de mieux connaître l'environnement naturel de notre région tout en favorisant l'engagement individuel et collectif en faveur du développement durable, et d'autre part de généraliser les séjours en immersion linguistique pour l'ensemble des scolaires du premier degré.

Les **projets pédagogiques** proposés font intervenir des acteurs corsophones compétents de l'éducation à l'environnement et plus particulièrement de la sensibilisation au patrimoine naturel. Dans ce cadre, ils permettent notamment l'engagement d'une réflexion sur les enjeux liés à la préservation du patrimoine naturel visant le développement de comportements écocitoyens, en s'inscrivant dans une démarche globale de développement durable.

L'objectif est la mise en œuvre d'actions éducatives cohérentes et structurées en immersion linguistique, construites dans une **dynamique partenariale**, dont les projets, ancrés dans le territoire, répondent aux **enjeux linguistiques et naturalistes de la Collectivité de Corse**.

## MODALITES PRATIQUES

Les projets présentés, entièrement financés par la Collectivité de Corse, seront mis en œuvre par les structures intervenantes, interlocuteurs des professeurs, **sans participation financière de l'établissement.**

Ils pourront être affinés avec l'(les) enseignant(s), une fois l'inscription retenue, afin de mieux s'intégrer dans sa (leur) mise en œuvre des programmes, et seront réalisés entièrement au cours de l'année scolaire 2022/2023.

Ces projets feront l'objet d'une **restitution et d'une mise en valeur dans le cadre d'un événement** organisé par la Collectivité de Corse et ils seront **évalués en fin de mise en œuvre** afin, notamment d'améliorer, d'années en années, les offres pédagogiques proposées.

Le nombre de projets par établissement est limité et précisé sur chaque fiche projet. Les enseignants sont invités à choisir deux projets et à les hiérarchiser selon leur préférence.

**Le formulaire d'inscription est à retourner par courrier à la Collectivité de Corse,** à l'adresse indiquée ci-dessous.

La validation des inscriptions se fait prioritairement en fonction de la localisation de l'établissement par rapport au projet souhaité et par ordre chronologique des inscriptions.

**Un jury sélectionnera les projets retenus** et les établissements seront informés courant novembre de l'acceptation du projet par la Collectivité de Corse.

Les équipes pédagogiques seront alors mises en relation avec les intervenants pour construire le projet et organiser les séances de travail.

*Adresse.....*

## STRUCTURES PARTENAIRES



### I Casi di u Parcu

Le Parc naturel régional de Corse s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine. Parmi ses missions figurent l'accueil, l'information et la sensibilisation du public.

Le service animation (devenu Pôle Valorisation et Médiation) du PNRC a toujours eu à cœur de placer le public au centre de l'action de sensibilisation. C'est pourquoi dès 1979, il crée à Vizzavona "A Casa di a Natura" la première structure d'accueil avec hébergement pour la découverte du milieu naturel.

Afin d'étoffer l'offre, aussi bien thématique que géographique, d'autres centres verront le jour sur le territoire.

✓ En 1994, « A Casa Marina » à Galeria, située à proximité de la Réserve Naturelle de Scandola et au cœur de la Réserve de Biosphère du Falasorma-Dui Sevi, voyait le jour.

Déclarées et agréées par les ministères de tutelle (Education nationale et Jeunesse et Sports), elles sont destinées à l'accueil des séjours scolaires tout au long de l'année.

- ✓ A Casa Paoletti, à Nucariu au cœur de la Castagniccia (2001),
- ✓ A Casa di u mele à Murzu dans les Deux-Sorru (2012).

Ces 2 structures offrent quant à elles un accueil à la journée, avec des possibilités d'hébergement dans des établissements privés de la région.

# PROJET 1

## « Furesta noscia »

### Cycle 2



#### Site

A Casa di a Natura - Vizzavona  
20219 Vivario

#### Niveau scolaire

Du CP au CE2.

#### Format du projet

Du lundi fin de matinée eu vendredi midi.  
7 séances sur le terrain et en salle.

#### Objectifs

Valoriser l'usage de la langue corse à l'écrit comme à l'oral. Découvrir l'histoire du hameau de Vizzavona et l'écosystème forestier, la faune de la montagne.

#### Méthodes pédagogiques

Projets inter et pluridisciplinaires avec alternance des méthodes et des approches pédagogiques

#### Observations

Les séances terrain dureront la ½ journée ; le programme peut évoluer en fonction de la météo.  
Et tout au long du séjour : initiation au développement durable et aux gestes écocitoyens.

#### Déroulement pédagogique

Séance 1 : Faune et flore de la forêt

Séance 2 : Lecture de paysage

Séance 3 : Etude de la source

Séance 4 : Patrimoine préhistorique

Séance 5 : Le hameau de Vizzavona

Séance 6 : La cascade des Anglais, les « Casette » de Pasquale Paoli

Séance 7 : Rallye nature

#### Restitution envisagée

Fresque représentant le site étudié avec légende en langue corse.

#### Nombre d'inscriptions

5 classes (capacité maximum de 34 places).



## PROJET 2

### « A biodiversità di a furesta di Vizzavona »

#### Cycle 3



#### Site

A Casa di a Natura -Vizzavona  
20219 Vivario

#### Niveau scolaire

Du CM1 au CM2.

#### Format du projet

Du lundi fin de matinée eu vendredi midi.  
10 séances dont 8 sur le terrain.

#### Objectifs

Valoriser l'usage de la langue corse à l'écrit comme à l'oral.

Découvrir l'écosystème forestier de la montagne corse.

Etudier un cours d'eau, ainsi que les invertébrés et les amphibiens.

Découvrir l'occupation de Vizzavona du néolithique à nos jours.

#### Méthodes pédagogiques

Projets inter et pluridisciplinaires avec alternance des méthodes et des approches pédagogiques.

#### Observations

Les séances en classe dureront 1h30 environ. Les séances terrain dureront la ½ journée.

Le programme peut évoluer en fonction de la météo.

Et tout au long du séjour : initiation au développement durable et aux gestes écocitoyens.

#### Déroulement pédagogique

Séance 1 : Les essences forestières

Séance 2 : Les bruits de la nuit (sortie nocturne)

Séance 3 : Parcours d'orientation (initiation à la boussole)

Séance 4 : Etude de la source (faune et flore d'eau douce)

Séance 5 : Observation de petits invertébrés en laboratoire

Séance 6 : Vizzavona au néolithique ; sortie à l'abri Southwell

Séance 7 : Lecture de paysage

Séance 8 : Manipulation d'argile comme au néolithique

Séance 9 : La cascade des Anglais, les « Casette » de Pasquale Paoli

Séance 10 : Rallye nature

#### Restitution envisagée

Présentation en langue corse de la fresque représentant le site étudié.

#### Nombre d'inscriptions

5 classes (capacité maximum de 34 places).

# PROJET 3

## « Trà mari è machja »

### Cycle 2



#### Site

A Casa Marina  
20245 Galeria

#### Niveau scolaire

Du CP au CE2.

#### Format du projet

Du lundi fin de matinée eu vendredi midi.  
9 séances sur le terrain.

#### Objectifs

Valoriser l'usage de la langue corse à l'écrit comme à l'oral.

Découvrir la faune et la flore du maquis, du littoral et sous-marine.

Observer la zone humide du barrage de Tavulaghju, la tour de Calcinaghja et l'embouchure du Fangu.

Etudier les activités humaines traditionnelles de la micro-région (pêche, pastoralisme ...) ainsi que l'histoire et la géographie du Falasorma.

#### Méthodes pédagogiques

Projets inter et pluridisciplinaires avec alternance des méthodes et des approches pédagogiques.

#### Observations

Les séances terrain dureront la ½ journée.

Et tout au long du séjour : initiation au développement durable et aux gestes écocitoyens.

#### Déroulement pédagogique

Séance 1 : Lecture de paysage

Séance 2 : Tous à la pêche

Séance 3 : La maison des poissons

Séance 4 : Le maquis

Séance 5 : La tour de Galeria / le Capu Tafunatu

Séance 6 : Land art sur la plage de la « Foce »

Séance 7 : Découverte d'un milieu vivant en eau douce (retenue d'eau de Tavulaghju)

Séance 8 : Le grand dauphin

Séance 9 : Evaluation sous forme de jeu de piste

#### Restitution envisagée

Poster de groupe en langue corse sur la faune et la flore sous-marine.

#### Nombre d'inscriptions

5 classes (capacité maximum de 36 à 40 places et accueil des personnes à mobilité réduite).

# PROJET 4

## « I sicreti di a Casa Marina »

### Cycle 3



#### Site

A Casa Marina  
20245 Galeria

#### Niveau scolaire

Du CM1 au CM2.

#### Format du projet

Du lundi fin de matinée eu vendredi midi.  
10 séances sur le terrain.

#### Objectifs

Valoriser l'usage de la langue corse à l'écrit comme à l'oral.

Découvrir la faune et la flore du maquis, du littoral et sous-marine.

Observer la zone humide du barrage de Tavulaghju, la tour de Calcinaghja et l'embouchure du Fangu,

Etudier les activités humaines traditionnelles de la micro-région (pêche, pastoralisme ...) ainsi que l'histoire et la géographie du Falasorma.

#### Méthodes pédagogiques

Projets inter et pluridisciplinaires avec alternance des méthodes et des approches pédagogiques.

#### Observations

Les séances en classe dureront 1h30 pour les cycles 2 et 3.

Les séances terrain dureront la ½ journée.

Et tout au long du séjour : initiation au développement durable et aux gestes écocitoyens.

#### Déroulement pédagogique

Séance 1 : Lecture de paysage

Séance 2 : Tous à la pêche

Séance 3 : La maison des poissons

Séance 4 : Soirée caméra sous-marine

Séance 5 : Le maquis

Séance 6 : La tour de Galeria / le Capu Tafunatu

Séance 7 : Land art sur la plage de la « Foce »

Séance 8 : Découverte d'un milieu vivant en eau douce (retenue d'eau de Tavulaghju)

Séance 9 : Le grand dauphin

Séance 10 : Evaluation sous forme de jeu de piste

#### Restitution envisagée

Exposé de groupe en langue corse à partir d'un poster sur la faune et la flore sous-marine, ou autre au choix de l'enseignant.

#### Nombre d'inscriptions

5 classes (capacité maximum de 36 à 40 places et accueil des personnes à mobilité réduite).

# PROJET 5

## « Scopra l'arburi di Castagniccia, in dui passi »

### Cycle 2



#### Site

Casa Paoletti  
20229 Nucariu  
Hameau de Petricaghju, en Castagniccia

#### Niveau scolaire

Du CP au CE2.

#### Format du projet

1 journée en automne.  
5 séances possibles sur le terrain (programme en fonction de la météo).

#### Objectifs

Valoriser l'usage de la langue corse à l'écrit comme à l'oral.

Découverte du châtaignier, de sa culture, de son histoire et de son statut actuel.

Initiation aux différentes essences présentes dans la microrégion.

#### Méthodes pédagogiques

Projets inter et pluridisciplinaires avec alternance des méthodes et des approches pédagogiques.

#### Observations

Les séances terrain dureront 2h à ½ journée.

#### Déroulement pédagogique

Séance 1 : Lecture de paysage

Séance 2 : Etude du châtaignier

Séance 3 : Visite du hameau de Petricaghju

Séance 4 : Le séchoir à châtaignes

Séance 5 : confection de châtaignes grillées

#### Restitution envisagée

Poster sur le châtaignier avec légende en langue corse.

#### Nombre d'inscriptions

5 classes.

# PROJET 6

## « U castagnu : tandu, oghji è dumani »

### Cycle 3



#### Site

Casa Paoletti  
20229 Nucariu  
Hameau de Petricaghju, en Castagniccia

#### Niveau scolaire

Du CM1 au CM2.

#### Format du projet

1 journée en automne.  
5 séances possibles sur le terrain (programme en fonction de la météo).

#### Objectifs

Valoriser l'usage de la langue corse à l'écrit comme à l'oral.  
Découverte du châtaignier, de sa culture, de son histoire et de son statut actuel.  
Initiation aux différentes essences présentes dans la microrégion.

#### Méthodes pédagogiques

Projets inter et pluridisciplinaires avec alternance des méthodes et des approches pédagogiques.

#### Observations

Les séances terrain dureront 2h à ½ journée.

#### Déroulement pédagogique

Séance 1 : Lecture de paysage et toponymie  
Séance 2 : Etude du châtaignier / problématique du Cynips  
Séance 3 : Visite du hameau de Petricaghju  
Séance 4 : Le séchoir à châtaignes  
Séance 5 : confection de châtaignes grillées / observation des champignons

#### Restitution envisagée

Présentation en langue corse d'un exposé de photographies des élèves sur le châtaignier.

#### Nombre d'inscriptions

5 classes.

# PROJET 7

## « Da u fiori à u meli »

### Cycle 2



#### Site

Casa di U Mele  
20160 Murzu

#### Niveau scolaire

Du CP au CE2.

#### Format du projet

2 jours et 1 nuit (hébergement et restauration au Couvent de Vicu) d'avril à juin.  
5 séances sur le terrain.

#### Objectifs

Valoriser l'usage de la langue corse à l'écrit comme à l'oral.  
Découverte du monde des abeilles, du miel et de l'apiculture insulaire.  
Découverte du jardin mellifère de Corse.

#### Méthodes pédagogiques

Projets inter et pluridisciplinaires avec alternance des méthodes et des approches pédagogiques.

#### Observations

Les séances terrain dureront environ 2h.

#### Déroulement pédagogique

Séance 1 : Visite de « A casa di u Mele » : exposition, objets anciens, malle pédagogique, dégustation de miels gamme variétale des miels de Corse (AOP meli di Corsica)

Séance 2 : Rencontre avec un apiculteur (sous réserve de disponibilité)

Séance 3 : Découverte du patrimoine bâti du village

Séance 4 : Sentier de l'abeille pour découvrir la flore locale, ses vertus mellifères et les usages des anciens

Séance 5 : Atelier de pâtisserie au miel ou fabrication de bougie

#### Restitution envisagée

Réalisation d'un poster sur la fabrication du miel avec légende en langue corse.

#### Nombre d'inscriptions

5 classes.

# PROJET 8

## « L'Apa è u meli »

### Cycle 3



#### Site

Casa di U Mele  
20160 Murzu

#### Niveau scolaire

Du CM1 au CM2.

#### Format du projet

2 jours et 1 nuit (hébergement et restauration au Couvent de Vicu) d'avril à juin.  
6 séances possibles.

#### Objectifs

Valoriser l'usage de la langue corse à l'écrit comme à l'oral.  
Découverte du monde des abeilles, du miel et de l'apiculture insulaire.  
Découverte du jardin mellifère de Corse et des insectes pollinisateurs.

#### Méthodes pédagogiques

Projets inter et pluridisciplinaires avec alternance des méthodes et des approches pédagogiques

#### Observations

Les séances en salle se font par petits groupes.

#### Déroulement pédagogique

Séance 1 : Visite de « A casa di u Mele » : exposition, objets anciens, ruche numérique, dégustation de la gamme variétale des miels de Corse (AOP meli di Corsica)

Séance 2 : Rencontre avec un apiculteur (sous réserve de disponibilité)

Séance 3 : Découverte du patrimoine bâti du village de Murzu

Séance 4 : Sentier de l'abeille pour découvrir la flore locale, ses vertus mellifères et les usages des anciens.

Séance 5 : Les insectes pollinisateurs sauvages ; observation du pollen au microscope

Séance 6 : Atelier de pâtisserie au miel ou fabrication de bougie

#### Restitution envisagée

Présentation en langue corse d'un poster sur la fabrication du miel.

#### Nombre d'inscriptions

5 classes

## A LINGUA CORSA

### A Casa di a Natura è a lingua corsa

- ✓ Une imagerie en corse sur le vocabulaire utilisé dans la maison est affichée pièce par pièce (salle à manger, salle de réunion, labo biologie, chambres, toilettes, couloirs, etc. ...),
- ✓ Les menus sont écrits et lus, en corse, par les enfants à leurs camarades,
- ✓ Les chambres portent des noms corses relatifs aux animaux et sites emblématiques de la région,
- ✓ La majorité des documents utilisés sont bilingues,
- ✓ L'équipe crée (ou adapte) des jeux éducatifs en langue corse sur les espèces,
- ✓ Au cours des sorties, les espèces végétales et animales rencontrées sont nommées en corse,
- ✓ Des expressions et dictons « in lingua nustrali » sont fréquemment évoqués lors des différentes animations.
- ✓ Un fonds documentaire en langue corse est mis à disposition des groupes.

### A Casa Marina è a lingua corsa

- ✓ Une signalétique bilingue est affichée dans toutes les pièces dans la maison (la salle à manger, la salle de réunion, le labo biologie, les chambres, toilettes, couloirs, etc. ...),
- ✓ Les chambres portent des noms corses relatifs aux animaux et sites emblématiques de la région,
- ✓ Les documents utilisés sont souvent rédigés en bilingue,
- ✓ Les jeux éducatifs créés par l'équipe ou existants, type « école de la mer », font apparaître les noms corses des espèces,
- ✓ Les espèces végétales et animales rencontrées au cours des sorties, sont systématiquement nommées en langue corse,
- ✓ Des légendes et événements historiques sont abordés tels que la légende du Capu Tafunatu, la vie des torreggiani, l'usage du culombu »,
- ✓ Des expressions et dictons « in lingua nustrali » sont fréquemment évoqués lors des différentes animations.
- ✓ Mise à disposition d'un fonds documentaire en langue corse (ouvrages, cdrom ...).



# FORMULAIRE APPEL A PROJETS



[www.isula.corsica](http://www.isula.corsica)



Parc  
naturel  
régional  
de Corse  
Parcu di Corsica

## APPEL A PROJETS « LINGUA CORSA E NATURA »

### ECOLE

Nom	
Adresse	
Commune	

### Coordonnées du directeur (trice)

Nom, Prénom	
Email	
Téléphone	

### Enseignant référent

Nom, Prénom	
Discipline(s) enseignée(s)	
E mail	
Téléphone	
Autre(s) professeur(s)	

### Classe

Niveau des élèves	
Nombre d'élèves	
Particularités éventuelles	

### Projet souhaité

Projet 1 (1er choix)	
Projet 2 (second choix)	

### Intégration dans un projet pédagogique global

Intitulé du projet	
Description	

Par la présente inscription :

je certifie avoir pris connaissance des modalités du présent dispositif ainsi que des conditions particulières du (des) projet(s) pour lesquels je sollicite une inscription de ma classe, je m'engage, en partenariat avec la structure intervenante, à mener à bien le projet pour lequel ma classe pourra être retenue et à produire des éléments de restitution en fin d'année scolaire 2022/2023.

Signature de l'enseignant référent	signature du chef d'établissement et cachet de l'établissement)	Signature et cachet de la mairie

# INFORMATIONS SUR L'APPEL A PROJETS

**Les appels à projets du premier degré correspondent à des dispositifs de la Collectivité de Corse pour accompagner techniquement et financièrement des projets éducatifs, linguistiques et environnementaux.**

**Ils vous sont présentés de manière synthétique dans ce livret.**

La Collectivité de Corse reste dépositaire des critères d'éligibilité et des budgets alloués.

## **Calendrier**

Pour l'année scolaire 2022/2023, l'appel à projets « Lingua corsa è Natura » est ouvert du **5 septembre au 30 septembre 2022**.

## **Sélection des projets retenus**

Un jury se réunira après la clôture de l'appel à projets, pour sélectionner les dossiers retenus. La qualité du projet, l'aspect pédagogique et la pertinence en lien avec le projet d'école seront évalués pour établir le choix des demandes retenues.

## **Mails d'information aux directeurs d'école**

**Entre fin octobre et fin novembre 2022**, les directeurs d'école sont informés par un mail de la Collectivité de Corse, des projets qui devraient être soutenus dans leur établissement.

**Ce courrier électronique permet d'informer les écoles** afin que les projets éducatifs puissent débiter au plus tôt.

**En janvier-février 2023**, la majorité des aides financières est votée par les élus en session du Conseil exécutif. Les écoles reçoivent une notification définitive à la suite de ce vote.

## **Bilan des projets \* (cf. page suivante)**

**Entre le mois d'avril et le mois de juillet 2023 (novembre 2023 pour a Casa Paoletti)**, chaque école soutenue par la Collectivité de Corse doit transmettre le bilan ci-après validé par le directeur de l'école.

En effet, l'étude des bilans contribue à évaluer la politique linguistique menée par la Collectivité de Corse en faveur des élèves du premier degré et à améliorer les actions proposées et les modalités de financement.

## **Valorisation des projets**

Pour valoriser les projets des élèves, une restitution sera demandée et pourra faire l'objet d'une publication sur le site internet de la Collectivité de Corse.

## BILAN DE L'APPEL A PROJETS

*Le Bilan est à renseigner, à faire valider par le directeur (la directrice) de l'école puis à retourner à la Collectivité de Corse entre le mois d'avril et le mois de juillet 2023*

## Formulaire Bilan « Lingua corsa è Natura » 2022 / 2023

### **Bienvenue dans votre formulaire bilan**

Au cours de l'année scolaire 2022 / 2023, **la Collectivité de Corse a soutenu votre projet**. Afin de pouvoir évaluer la politique linguistique menée par la Région en faveur des élèves du 1<sup>er</sup> degré et d'améliorer les dispositifs qui vous sont proposés nous vous remercions de saisir ce formulaire bilan.

Avant de débiter la saisie de données, nous vous recommandons de consulter le questionnaire en format Word.

Ce bilan sera envoyé à votre chef d'établissement pour validation.

### I. Généralités

1/ **Action concernée** : Bilan Projet « Lingua corsa è Natura » 2022 / 2023

2/ **Nom de l'école** :

3/ **Adresse postale** :

4/ **Commune de l'école** :

5/ **Nom et Prénom du (de la) directeur (trice) d'école** :

6/ **Adresse courriel du (de la) directeur (trice)** :

7/ **Téléphone du (de la) directeur (trice)** :

### II. Porteur du projet

8/ **Nom et prénom de l'enseignant référent du projet** :

9/ **Discipline enseignée** :

10/ **Courriel du référent du projet** :

11/ **Téléphone du référent du projet** :

12/ **Autres enseignants (nom, prénom et discipline)** :

### III. Classe concernée

13/ **Niveau des élèves et Cycle** :


14/ **Nombre d'élèves** :

15/ **Particularités éventuelles** :

#### IV. Description du projet

#### **16/ Nom du dispositif « Lingua corsa è Natura » ayant soutenu votre projet au cours de l'année 2022/2023 :**

>> *Merci de sélectionner le principal dispositif ayant accompagné votre projet. Vous pouvez vous référer au courrier envoyé à votre établissement ai 1<sup>er</sup> trimestre 2022/2023.*

PROJET  A casa di a Natura : « **Furesta noscia** »

Découverte de l'écosystème forestier en langue corse - Cycle 2

PROJET  A casa di a Natura : « **A biodiversità di a furesta di Vizzavona** »

Découverte de l'écosystème forestier en langue corse - Cycle 3

PROJET  A casa Marina : « **Trà mari è machja** »

Faune et flore du littoral et des fonds marins, pêche et pastoralisme en langue corse - Cycle 2

PROJET  A casa Marina : « **I Screti di a Casa Marina** »

Faune et flore du littoral et des fonds marins, pêche et pastoralisme en langue corse - Cycle 3

PROJET  A casa Paoletti : « **Scopra l'arburi di a Castagnaccia in dui passi** »

Culture, histoire et statut actuel du châtaigner - Découverte en langue corse - Cycle 2

PROJET  A casa Paoletti : « **U castagnu : tandu, oghji è dumani** »

Culture, histoire et statut actuel du châtaigner - Découverte en langue corse - Cycle 3

PROJET  A casa di u Mele : « **Da u fiori à u meli** »

Le monde des abeilles, du miel à l'apiculture insulaire, en langue corse - Cycle 2

PROJET  A casa di U Mele : « **L'apa è u meli** »

Le monde des abeilles, du miel à l'apiculture insulaire, en langue corse - Cycle 3

#### **17/ Avez-vous été accompagné par un ou plusieurs autres dispositifs de la Collectivité de Corse ?**

Oui - Non

**Si oui, lequel (ou lesquels) ?**

#### **18/ Nom de votre projet**

*Le nom du projet doit être strictement le même que lors de la demande*

#### **19/ Indiquez les 3 principaux domaines abordés dans votre projet : \***

Choisissez \*toutes\* les réponses qui conviennent :

- Arts de la scène (*théâtre, danse, ...*)
- Arts plastiques, arts visuels
- Citoyenneté
- Environnement / développement durable
- Egalité Filles - Garçons
- Histoire
- Lecture / écriture
- Musique
- Numérique et nouvelles technologies
- Patrimoine et mémoire
- Sciences et techniques
- Santé
- Sport
- Autre :

**20/ Votre projet a-t-il été reporté ou annulé suite à l'épidémie de Covid 19 ?**

Oui - Non

**20 bis/ Si oui > s'agit-il ?**

- D'un report partiel
- D'un report complet sur 2023-2024
- D'une annulation partielle (sans report)
- D'une annulation totale (sans report)

Si la case « report complet » ou « annulation totale » est cochée > renvoi directement à la fin du questionnaire > [VII. Informations complémentaires](#)

**21/ Rappelez brièvement les actions et les objectifs du projet**

**21 bis/ Rappelez brièvement les différentes phases du projet : interventions, sorties, évènements...**

**22/ Avez-vous été accompagné pour la définition et la réalisation de votre projet ?**

- Oui
- Non

**22 bis/ Si oui, par qui ?**

**23/ Votre projet initial a-t-il fait l'objet de modifications ?**

Oui - Non

**23 bis/ Si oui : quelles sont les raisons de ces modifications ?**

- Moyens financiers
- Moyens humains
- Evolution des contenus du projet
- Annulation d'actions
- Autres (précisez)

**24/ Comment évaluez-vous le lien entre le projet pédagogique et les activités menées ?**

Très satisfaisant	1
Satisfaisant	2
Insatisfaisant	3
Très insatisfaisant	4

**25/ Les objectifs fixés initialement ont-ils été atteints ?**

Oui	1
Partiellement	2
Non	3

**25 bis/ Si Oui : De quelle manière les objectifs ont-ils été atteints ?**

**25 ter/ Si partiellement :**  
**Quels objectifs ont été atteints et comment ?**

**Quels objectifs n'ont pas été atteints et pourquoi ?**

**25 qter/ Si non : Pourquoi les objectifs initiaux n'ont-ils pas été atteints ?**

**26/ Avez-vous rencontré des difficultés particulières pour la mise en œuvre de votre projet ?**  
Oui - Non

**26 bis/ Si oui : Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?**  
*Aide : difficultés administratives, techniques, financières...*

**27/ Date de début de l'action :**

**27 bis/ Date de fin de l'action :**

**28/ Lieux de déroulement du projet : (préparation, restitution) \***

- Ecole
- Quartier où est situé l'école
- Commune où est située l'école
- Autre commune du département
- Hors département
- Salle de cinéma
- Théâtre
- Salle de concert
- Musée
- Site archéologique insulaire
- Archives Départementales
- Bibliothèque – Médiathèque
- Espaces naturels et touristiques
- Autre (précisez) :

**29/ Quel a été le temps d'exposition à la langue corse par journée ?**

Moins d'une heure	1
Entre 1 heure et 3 heures	2
Entre 3 heures et 5 heures	3
Plus de 5 heures	4

**29bis/ Quel a été le temps d'exposition moyen à la langue corse sur chaque séance ?**

Moins d ½ heure	1
Entre ½ heure et 1 heure	2
Entre 1 heure et 2 heures	3
Plus de 2 heures	4

**30/ Le projet a-t-il donné lieu à des productions spécifiques ?**

Oui - Non

**30 bis/ Si oui, de quelles façons ?**

Photos  
Fresque  
Film / Vidéos  
Poster  
Livres  
CD  
Autre (précisez) :

**31/ Le projet a-t-il été médiatisé / valorisé ?**

Oui - Non

**31 bis/ Si oui, de quelles façons ?**

Affichage  
Expositions  
Plaquettes  
Représentations scéniques  
Festivals  
TV / Radio locale  
Presse locale  
Site internet  
Réseaux sociaux (Facebook, Twitter...)  
Vidéos en ligne (Youtube, Dailymotion...)  
Autres (précisez) :

**32/ Une information concernant le partenariat avec la Collectivité de Corse a-t-elle été réalisée ?**

Oui - Non

**32 bis/ Si oui, de quelles manières ?**

- Logo de la Collectivité de Corse sur les outils de communication (affiches, flyers, site internet...)
- Information des familles
- Partenariat cité lors des prises de parole en interne et en externe (interview, réunion publique...)
- Invitation des élu-e-s, agents de la Collectivité de Corse lors des moments de restitution
- Autre :



## V. Participants au projet

**33/ Veuillez préciser le nombre d'élèves et d'accompagnateurs ayant participé au projet**

Niveau	Nombre de filles	Nombre de garçons	Nombre total d'élèves	Nombre d'accompagnateurs
Niveau CP				
Niveau CE1				
Niveau CE2				
Niveau CM1				
Niveau CM2				
<b>TOTAL</b>				

**34/ Veuillez indiquer comment a été la participation des élèves ?**

Très satisfaisante	1
Satisfaisante	2
Insatisfaisante	3
Très insatisfaisante	4

**35/ De manière générale, comment jugez-vous les effets constatés ou induits par ce projet ?**

Très satisfaisants	1
Satisfaisants	2
Insatisfaisants	3
Très insatisfaisants	4

**35 bis/ Impact sur les compétences linguistiques des élèves ?**

Très satisfaisant	1
Satisfaisant	2
Insatisfaisant	3
Très insatisfaisant	4

**35 ter/ Impact sur les connaissances des élèves en matière environnementale ?**

Très satisfaisant	1
Satisfaisant	2
Insatisfaisant	3
Très insatisfaisant	4

**35 qter/ Impact sur le climat de la classe et de l'école ?**

Très satisfaisant	1
Satisfaisant	2
Insatisfaisant	3
Très insatisfaisant	4

**35 quinquies/ Impact sur le travail d'équipe et sur la cohésion de l'équipe enseignante ?**

Très satisfaisant	1
Satisfaisant	2
Insatisfaisant	3
Très insatisfaisant	4

**36/ Personnes de l'école impliquées dans votre projet (Choisissez \*toutes\* les réponses qui conviennent) :**

- Directeur (trice) de l'école
- Enseignant
- Personnel administratif
- Personnel technique
- Autre

**37/ Y aura-t-il une suite à l'action financée ?**

Oui - Non

**37 bis/ Si oui, Veuillez préciser laquelle ?**

## VI. Participation des familles et des partenaires

**38/ Les parents ont-ils participé au projet ?**

Oui - Non

**38 bis/ Si oui, de quelle façon ? :**

- Réunion(s)
- Sortie(s)
- Moment(s) convivial(aux)
- Bilan(s)
- Autre (précisez) :

**39/ Avez-vous mené ce projet en lien étroit avec la structure partenaire ?**

Oui - Non

**39- 1/ Si oui, précisez le nom de la structure partenaire (Casa di a Natura, Casa Marina...) :**

**39 – 2/ Nombre d'heures d'intervention (ou d'échange avec) de la structure partenaire :**

**39 – 3/ Merci d'indiquer la qualité des interventions du partenaire par rapport à vos attentes :**

Très satisfaisante	1
Satisfaisante	2
Insatisfaisante	3
Très insatisfaisante	4

**39- 4/ Avez-vous des observations concernant votre partenariat ?**

Oui - Non

**39 – 4 bis/ Si oui, observations sur le partenariat :**

## VII. Informations complémentaires

**40/ Merci d'indiquer la qualité du dispositif régional « Lingua Corsa è Natura » :**

Très satisfaisante	1
Satisfaisante	2
Insatisfaisante	3
Très insatisfaisante	4

**41/ Veuillez indiquer les points forts du dispositif régional sollicité (par ordre décroissant) :**

**41 bis/ Veuillez indiquer les éventuels axes d'amélioration du dispositif régional sollicité :**

**42/ Comment avez-vous été informé de l'appel à projets « Lingua corsa è Natura » ?**

Veuillez sélectionner une ou plusieurs propositions suivantes :

Par la presse

Par courriel

Par courrier

Par le personnel des institutions (agents de la Collectivité de Corse, de l'Education Nationale)

Par une réunion / rencontre d'information

Par un partenaire (association, artiste, collectivité...)

Par un site internet

Autre (précisez) :

**43/ Avez-vous été accompagné pour la définition et la réalisation de votre projet ?**

Oui - Non

**43 bis/ Si oui, par qui ?**

**44/ Avez-vous des remarques, des suggestions concernant l'appel à projet ?**

Oui - Non

**44 bis/ Si oui, lesquelles ?**

**45/ Validation et visa du (de la) directeur (trice) d'école :**

Une fois le **Bilan de votre « Projet « Lingua Corsa è Natura » terminé, et validé par le directeur d'école (directrice) merci de le transmettre par mail en format pdf aux adresses suivantes :**

*Adresse .....*

# APPEL A PROJETS « LINGUA CORSA È NATURA »

## Communication de votre projet

Rappel : dans le cadre du partenariat avec la Collectivité de Corse, les bénéficiaires d'une aide s'engagent à :

- apposer le logo de la CdC sur l'ensemble des outils de communication (dépliants, affichettes, flyers, site internet, signalétique, newsletter, plaquette...)
- citer l'implication de la CdC lors des prises de parole en interne et en externe (interview, réunion publique...)

## Valorisation de votre projet

Vous souhaitez valoriser le projet des élèves, le partager, faciliter les échanges d'informations entre partenaires, n'hésitez pas à envoyer vos documents (textes, œuvres, films, liens vers des sites internet...) à l'adresse suivante :

*Adresse.....*

Ils seront insérés sur le site Internet de la Direction Lingua corsa de la Collectivité de Corse.

Dirizzioni Lingua Corsa

Palazzu di a Cullittività di Corsica  
22, corsu Grandval  
BP 215 - 20187 Aiacciu cedex 1

☎ : 04 95 20 25 25 ✉ : [linguacorsaènatura@isula.corsica](mailto:linguacorsaènatura@isula.corsica)  
[www.isula.corsica](http://www.isula.corsica)

## Fiche 2.1 Ateliers de pratiques artistique, scientifique et de pleine nature dans le cadre scolaire

Objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les pratiques artistique, scientifique et de pleine nature (exemple : botanique, patrimoine, autres...) en immersion linguistique dans le premier degré.</li> <li>- Améliorer la pratique linguistique.</li> </ul>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositif national qui relève d'une compétence obligatoire transférée à la CDC dans le cadre du statut de 1991, l'APA est un soutien au professeur des écoles ; il doit sensibiliser et faire participer les élèves au processus de création. On parle de « Classe à Projets Artistique, Scientifique et de Pleine nature » comprend un projet artistique, scientifique et une activité de pleine nature.</li> <li>- Les actions soutenues au titre de la langue corse nécessitent la présence d'un intervenant corsophone dans les classes en faisant la demande.</li> </ul>
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations avec agrément « Education – jeunesse » désignées pour chaque classe par les services académiques.</li> </ul>
Nature de l'aide	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention de fonctionnement.</li> </ul>
Taux d'intervention et plafond	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat avec les écoles, à la demande et sous le contrôle des autorités académiques.</li> <li>- N'est prise en charge que la prestation de l'intervenant dans la limite de 100 heures pour chacun en zone urbaine*. Ce quota horaire annuel (année scolaire) par intervenant peut être porté à 250 heures maximum, à condition que les heures effectuées au-delà des 100 heures soient accomplies dans les écoles situées en zone(s) péri urbaines**.</li> <li>- Maximum d'heures par classe et par projet : 20 heures. Une classe ne peut pas cumuler plusieurs Classes à Projets Artistique, Scientifique et de Pleine nature (classique et LCC).</li> <li>- Afin d'assurer un maillage territorial cohérent et de proposer une diversité de thématiques d'actions, une association ne pourra pas présenter le même projet deux années de suite dans la même école.</li> </ul>
Critères d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Association signataire de la charte.</li> <li>- Validation pédagogique préalable du projet par l'autorité académique.</li> <li>- Intervenant corsophone disposant d'un agrément « Education – jeunesse » (CV à fournir et attester d'un niveau minimal B2 à l'oral).</li> <li>- Déroulement du projet en immersion linguistique.</li> </ul>
Procédure d'instruction	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un appel à projets conjoint CDC / EN est lancé après chaque rentrée scolaire auprès des écoles.</li> <li>- Un comité de pilotage est réuni au plus tard mi-octobre ; sur proposition des conseillers pédagogiques, il élabore le projet de répartition des heures dans chaque département, par association et par école.</li> <li>- Le Conseil Exécutif répartit l'enveloppe globale au plus tard mi-novembre.</li> <li>- Les associations fournissent les pièces du « Dossier associations ». Les pièces demandées aux associations sont celles requises de manière classique par le service des relations associatives (cf annexe).</li> </ul>
Modalités de paiement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaque intervenant est défrayé à hauteur de 48,00 € par heure, par classe entière, dans la limite du volume horaire d'intervention maximal fixé, sur l'année scolaire (selon les conditions et le plafond définis).</li> <li>- La somme totale est fonction du nombre d'heures réellement effectuées, et est versée en fin d'action. Les justificatifs à fournir : facture de l'intervenant, les listes d'émargement datées et signées par l'intervenant, contresignées par le directeur de l'école et le conseiller pédagogique, comportant la mention « service fait ».</li> <li>- Toute pièce justificative manquante bloquera le versement de la subvention.</li> <li>- Le versement est effectué à la signature de l'arrêté attributif de subvention par le Président du conseil exécutif.</li> </ul>

\* et \*\* : zones à définir en fonction des circonscriptions (à voir lors de notre prochaine réunion par exemple).

## Annexe : pièces constitutives du dossier « associations »

### Pièces à fournir

- Statuts.
- Récépissé de déclaration Préfecture ou extrait du J.O.
- Compte rendu de la dernière assemblée statutaire des adhérents.
- Liste nominative des instances dirigeantes.
- Liste nominative du personnel.
- Délibération relative aux pouvoirs des personnes habilitées à engager l'association
- Certificat.
- Fiche signalétique.
- Délibération de l'organe statutaire compétent approuvant :
  - ✓ le bilan et compte de l'exercice écoulé ;
  - ✓ le bilan de la dernière opération subventionné ;
  - ✓ le budget et programme prévisionnel de l'opération ;
  - ✓ le plan de financement de l'opération ;
  - ✓ le bilan et compte de résultat de l'exercice écoulé certifié par l'organe statutaire compétent ;
  - ✓ l'état des dépenses et des recettes de l'exercice écoulé certifié par l'organe statutaire compétent.

**Convention n° SFI 2022/002**

**CONVENTION**

Entre :

La Collectivité de Corse, représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse, M. Gilles SIMEONI, d'une part,

Et :

L'association Scola Corsa Federazione, 31 Boulevard Paoli 20200 Bastia, Siret 427 614 334 00030, représentée par son Président, M. Joseph TURCHINI, d'autre part,

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,

VU l'article L. 1111-4 du code général des collectivités territoriales relatif aux compétences partagées des collectivités territoriales en matière de culture et de promotion des langues régionales,

VU l'article L. 312-11-1 du code de l'éducation,

VU la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse et notamment son article 7,

VU la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école n° 2005-380 du 24 avril 2005, article 20,

VU la délibération n° 15/083 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2015 approuvant le Plan « Lingua 2020 »,

VU la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégations d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président,

VU la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n° 22/036 AC de l'Assemblée de Corse du 1<sup>er</sup> avril 2022, adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022,

VU la délibération n° 22/ AC de l'Assemblée de Corse approuvant la convention entre Collectivité de Corse / et l'association Scola Corsa Federazione pour l'année scolaire 2021/2022,

**CONSIDERANT** les pièces constitutives du dossier,

## **Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

### **Préambule**

Scola Corsa Federazione est une association née en 2021, visant à promouvoir la diffusion, l'apprentissage et le développement de la langue corse par sa pratique immersive dans tous les champs d'activités : culture, éducation, développement économique, cohésion sociale, développement durable, NTIC, jeunesse et sports etc.

Scola Corsa Federazione est une association à but non lucratif, laïque, gratuite et apolitique qui répond à la politique linguistique menée par Collectivité de Corse participant à l'avènement d'une société bilingue via l'apprentissage et l'enseignement en immersion.

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités de soutien apportées par la Collectivité de Corse, à l'association Scola Corsa Federazione pour le lancement de deux écoles immersives sur Biguglia et Bastia pour l'année scolaire 2021/2022, au titre de la situation mentionnée ci-après.

Le bénéficiaire peut ne pas avoir contractualisé le financement de tous les postes d'enseignants nécessaires au fonctionnement des classes avec l'Etat et a la possibilité de faire appel à des enseignants en disponibilité ou des intervenants corsophones contractuels pour compenser un manque de moyen propre à ses établissements.

La mise en œuvre de cette solution présente un intérêt général et est en adéquation avec les orientations de la politique linguistique de la Collectivité de Corse.

C'est pourquoi, par la présente convention, la Collectivité de Corse s'engage à apporter une aide financière à l'association Scola Corsa Federazione, en vue de soutenir la bonne réalisation des actions définies ci-dessus que le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre, à son initiative et sous sa responsabilité, dans les conditions prévues par la présente convention, ses annexes et ses éventuels avenants.

La Collectivité de Corse n'attend aucune contrepartie directe de l'octroi de la subvention précitée.

### **Article 2 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an.

### **Article 3 : Condition de détermination du coût du programme**

Le coût total estimé éligible du programme 2021/2022 de l'association s'élève à 229 000 € TTC, conformément au budget prévisionnel présenté par l'association.

Toute dépense ne pouvant être imputable au fonctionnement de l'association dans le cadre de l'objet citée à l'article 1<sup>er</sup> ne saurait être pris en charge par la présente convention.



#### **Article 4 : Modalités de versement de la contribution financière de la Collectivité de Corse**

La contribution financière de la Collectivité de Corse s'élève à 80 000 €.

Le versement s'effectuera dans la limite des crédits de paiement inscrits au programme 4311 chapitre 93212 et à l'article 65748, au compte ouvert au nom de l'association Scola Corsa Federazione :

Crédit agricole Corse - IBAN : FR76 1200 6000 3030 1536 3801 094  
RIB : 12006 00030 30153638010 94

selon les modalités suivantes :

- 1<sup>er</sup> acompte de 40 000 € versés à la signature de la convention,
- Le solde sera versé, au prorata, avant le 30 juillet 2022, *sous réserve de la disponibilité des crédits de paiement de la CdC*, sur justificatifs de l'utilisation du 1<sup>er</sup> acompte et sur présentation par l'association d'un récapitulatif détaillé et certifié des dépenses réalisées qui a pour but de justifier l'emploi de la totalité du dernier acompte versé.

La contribution financière de la CdC n'est applicable que sous réserve des trois conditions suivantes :

- Le vote des crédits de paiement par la CdC ;

Le respect par l'association Scola Corsa Federazione :

- Des obligations mentionnées aux articles 1<sup>er</sup>, 5, 6 et 7, sans préjudice de l'application de l'article 11 ;
- La vérification par l'administration que le montant de la contribution financière n'excède pas le coût du programme de l'opération.

#### **Article 5 : obligations de l'association Scola Corsa Federazione**

La subvention accordée est destinée exclusivement à l'association Scola Corsa Federazione pour l'opération mentionnée dans le cadre de cette convention.

L'association propose l'ouverture de deux filières immersives ainsi qu'une somme d'activités culturelles ayant pour but, la promotion et le développement quotidien de la langue corse via des ateliers immersifs.

A ce titre, Scola Corsa Federazione assure l'ensemble des modalités inhérentes à l'organisation et au bon fonctionnement (communication, réalisation technique, assurances, sécurité, taxes et redevances obligatoires, etc.).

L'association s'engage à respecter toutes les règles légales qui régissent la vie des organismes subventionnés ; à ce titre, elle garantira la destination des fonds indiquée par la Collectivité de Corse et se tiendra disponible pour fournir, conformément aux dispositions légales et réglementaires, toutes les pièces justifiant le bon emploi des fonds.

L'association, bénéficiaire de crédits publics, veillera en particulier à utiliser fidèlement les subventions de la Collectivité de Corse selon les dispositions de la présente convention.

L'association s'engage :

- à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'objet défini à l'article 1 ;
- à faciliter le contrôle, notamment sur place, par les services de la Collectivité de Corse de la réalisation de l'objet défini à l'article 1<sup>er</sup>, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives ou autres documents ;
- à ne pas reverser ou employer tout ou partie de l'aide financière au bénéfice d'une autre personne juridique ;
- à tenir sa comptabilité selon les normes en vigueur et dans le respect de la réglementation applicable aux organismes de droit privé subventionnés par des fonds publics ;
- à communiquer à la Collectivité de Corse les modifications déclarées au tribunal d'instance et fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire ;
- à informer sans délai le service de la Collectivité de Corse gestionnaire de l'attribution de la subvention, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention ;
- à informer la Collectivité de Corse de l'ouverture de toute procédure de redressement ou liquidation judiciaire la concernant ;
- à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif à l'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel du 8 avril 1999 ;
- à faciliter à tout moment le contrôle par la Collectivité de Corse - ou par une personne habilitée par celle-ci à cet effet - de la réalisation des objectifs, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

## **Article 6 : Communication**

En matière de communication, le bénéficiaire s'engage à :

- valoriser le partenariat de la Collectivité de Corse,
- faire figurer le logo de la Collectivité de Corse sur tous les documents promotionnels ou d'information, dossiers et articles de presse, etc.

## **Article 7 : Sanctions**

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle, sans l'accord écrit de la Collectivité de Corse des conditions d'exécution de la convention par l'association Scola Corsa Federazione, la Collectivité de Corse peut suspendre, remettre en cause le montant de la subvention, ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Dans le cas où la dépense subventionnable réalisée serait inférieure à la dépense subventionnable prévisionnelle, le reliquat de la subvention versée sera restitué à la Collectivité de Corse.

## **Article 8 : Contrôle - Evaluation**

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'Administration afin de vérifier la mise en œuvre des obligations fixées dans le cadre de la présente convention.

L'Association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

L'Administration contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, l'Administration peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

## **Article 9 : Condition de renouvellement de la convention**

Sur la durée de la convention, les signataires conviennent d'un renouvellement annuel tacite de cette dernière.

## **Article 10 : Modification de la convention**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la CdC et l'Association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention pourra être faite par chacune des parties et devra être réalisée sous forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **Article 11 : Reversement de la subvention**

La présente décision sera déclarée caduque si, à l'expiration d'un délai de deux ans (vingt-quatre mois) à compter de sa notification, l'opération subventionnée n'a reçu aucun commencement d'exécution matérialisé par un premier versement.

Il sera également procédé à l'annulation de tout reliquat de subvention ayant reçu un début d'exécution et dont le dernier mandatement remonte à plus de dix-huit mois.

L'association s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues au titre d'une subvention en cas d'absence de justificatifs, d'utilisation de l'aide non conforme à la convention, de refus de se soumettre aux contrôles, d'arrêt de l'activité ou de dissolution de la structure.

## **Article 12 : Résiliation de la convention**

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association Federazione Corsa.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs convenus dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure non suivie d'effet.

L'inexécution partielle ou totale de la convention ou la résiliation entraînent pour le bénéficiaire le remboursement de tout ou partie de l'aide versée par la Collectivité de Corse au prorata de la dépense subventionnée réalisée, se traduisant par l'émission d'un titre de recette.

## **Article 13 : Recours**

Après épuisement des voies amiables, tous litiges susceptibles de survenir entre les parties, du fait de la mise en œuvre de la présente convention et de ses suites, seront de la compétence du Tribunal Administratif de Bastia.

Cette convention comporte 6 pages paraphées par les parties.

Fait à Ajaccio, le

*En double exemplaires originaux*

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF  
DE CORSE,**

**LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION  
SCOLA CORSA FEDERAZIONE,**

**Gilles SIMEONI**

**Joseph TURCHINI**



# CHJAMA À PRUGETTI « CASA DI A LINGUA »

## AVETE PRUGETTI À PRÒ DI L'IMMERSIONE ?

- ✓ À ogni attore o aggruppamentu d'attori
- ✓ Per prugrammi regulari d'evenimenti in immersione in lingua corsa di qualità
- ✓ Per attività immersive per i chjuchi è i maiò

**Impignate vi!!**

Da sapè ne di più <https://www.isula.corsica>  
O Telefunate puru à a Direzione di a Lingua Corsa à u  
04.95.51.66.52

**Chjosu à partesi da u 26 d'aostu di u 2022 à 4 ore dopu  
meziornu**



A lingua hè viva... ci tocca à parlà

CHJAMA A PRUGETTI « CASA DI A LINGUA »

APPEL A PROJETS « CASA DI A LINGUA »



## CARTULARE DI CANDIDATURA

**Apertu à partesi da u 01 d'aostu di u 2022**

Ouvert à compter du 13 juillet 2020

**Serà chjosu à partesi da u 26 d'aostu à 4 ore dopu meziornu**

Il sera clos de droit à compter du 26 aout à 16 h

### Dumande d'infurmazione / Demande d'informations

Risponsevule di u prugettu / Responsable du projet: M. Bernard FERRARI

Funzione / Fonction : Directeur, Direction Langue Corse

Indirizzu / Adresse : 33 Cours Napoléon, 20000 AJACCIO

Telefunu / Téléphone: 04.95.51.69.46

Indirizzu elettronicu / Courriel: [maria-anghjula.leca@isula.corsica](mailto:maria-anghjula.leca@isula.corsica) o  
[alexandre.dezerbi@isula.corsica](mailto:alexandre.dezerbi@isula.corsica)

## « PRISENTAZIONE DI U RIPRISENTANTE DI A CASA »

### L'ASSOCIU / L'ASSOCIATION

Nome Nom	
SIREN APE	
Indirizzu Adresse postale:	
Codice pustale / Code postal	Cumuna / Commune
Telefunu fissu / Téléphone	Telefuninu / Portable
Situ Site	
Nome di u rapresentante ligale Nom du représentant légal	Letterella / Courriel

### U RISPUNSEVULE DI U PRUGETTU / LE RESPONSABLE DU PROJET

Nome è Casata Prénom et Nom	Funzione Fonction
Téléfunu Téléphone fixe	Telefuninu Téléphone portable
Letterella Courriel	



**CHJAMA A PRUGETTI « CASA DI A LINGUA »**

APPEL A PROJETS « CASA DI A LINGUA »

.....  
 .....

**E DIFFICULTA O I RISICHI IN LA MESSA IN BALLU DI U VOSTRU PRUGETTU  
 LES DIFFICULTES OU RISQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE VOTRE  
 PROJET**

.....  
 .....

**U CALENDARIU DI REALIZAZIONE / LE CALENDRIER DE REALISATION**

.....  
 .....

**U BUDGETTU PRIVISIUNALE / LE BUDGET PREVISIONNEL**

Uperazione/ Opérations	Spese / Dépenses	Prezzi / Prix
<b>Organizzazione</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amministrazione</li> <li>• Cuordinazione</li> <li>• Intarvenenti</li> </ul>		
<b>Ecchippamentu :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mubiglia è acconciu</li> <li>• Carteria</li> <li>• Fondu libreria</li> <li>• Spaziu Assuciativu</li> </ul>		
<b>Spese di funzionamentu :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elettricità</li> <li>• Acqua</li> <li>• Telefunu &amp; Internet</li> <li>• Pigiò</li> <li>• Spiazzamenti</li> </ul>		



**CHJAMA A PRUGETTI « CASA DI A LINGUA »**

**APPEL A PROJETS « CASA DI A LINGUA »**

<b>TUTALE</b>		
<b>TOTAL</b>		

**CUMMENTI IN PIU / COMMENTAIRES SUPPLEMENTAIRES**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## **Pruposta di Regulamentu di a Chjama à Prughjetti « Casa di a Lingua 2022 »**

### **Rappel**

Les deux principaux champs d'intervention de la politique linguistique portée par la Collectivité de Corse sont, d'une part, l'éducation et la formation, d'autre part, la promotion et la diffusion de la langue corse dans la société.

C'est dans le cadre de la mise en place de l'axe de travail tendant à développer les méthodes d'immersion que cet appel à projet s'inscrit.

A travers ce dispositif, les objectifs de la Collectivité de Corse sont de :

- Faire émerger et pérenniser des initiatives d'immersion en langue corse de qualité ;
- Soutenir et valoriser toute activité ou événement en immersion en langue corse ;
- Permettre une offre immersive diverse, innovante et accessible à tout public ;
- Favoriser la mutualisation des moyens en incitant des pratiques immersives collégiales, à travers l'émergence ou la consolidation de réseaux d'acteurs dynamiques ;
- Rendre accessible au plus grand nombre ces pratiques immersives en langue corse.

Ce règlement définit les modalités de candidature à l'appel « Casa di a Lingua 2022 ».

Le montant et les modalités d'affectation des aides accordées aux « Casa di a Lingua » pour la mise en œuvre de leurs projets seront définis dans les conventions établies ultérieurement suite à la sélection des projets retenus. Ces conventions seront soumises à validation de l'Administration et vote de l'Assemblée de Corse.

### **Article 1 : Objectif de l'Appel à Projets « Casa di a Lingua »**

Cet appel à projets est destiné à tout acteur ou regroupement d'acteurs (associations, individus, organismes) ayant pour objectif la mise en œuvre, voire en commun, de leurs moyens afin d'assurer un programme d'événements, d'activités à visée pédagogique (ateliers d'apprentissage de et en langue corse) en immersion linguistique.

Il a pour objectif de soutenir financièrement ces projets en immersion en langue corse.

### **Article 2 : Eligibilité des candidats**

L'Appel à projets est ouvert aux acteurs ou regroupements d'acteurs offrant un programme d'événements et/ou d'activités en immersion du public en langue corse.

En cas de regroupement candidatant, seul le regroupement d'acteurs obtient la dénomination « Casa di a lingua » délivrée par la Direction de la Langue Corse de la Collectivité de Corse.

La Direction de la Langue Corse ne connaît comme unique interlocuteur que l'acteur déterminé comme « Représentant » de la « Casa di a Lingua ».

### **Article 3 : Modalités de candidature**

Le formulaire de candidature est à télécharger sur le site internet de la Collectivité de Corse :

<https://www.isula.corsica>

Ce document doit être complété, avec signature et cachet du responsable de la « Casa di a Lingua » puis retourné :

- par mail à [bernard.ferrari@isula.corsica](mailto:bernard.ferrari@isula.corsica) ; [vanina.buresi@isula.corsica](mailto:vanina.buresi@isula.corsica)
- par voie postale à

Hôtel de la Collectivité de Corse  
22, cours Grandval  
BP 215 - 20187 Aiacciu Cedex 1

pour le : lundi 27 juillet 2020 dernier délai

### **Article 4 : Examen des projets**

Après réunion du comité de sélection, l'ensemble des dossiers complets retenus fait l'objet d'une instruction par la Direction de la Langue Corse de la Collectivité de Corse.

Les dossiers arrivés hors délai ou incomplets ne seront pas examinés.

La présentation de chacun des projets doit assurer à la Direction de la Langue Corse la détermination juste et quantifiée :

- du déroulement du projet (lieu, date, temps dévolu, ...)
- de l'intervention de chacun des acteurs (leurs missions, leurs temps dévolus, leurs coûts...)
- du coût induit d'organisation pour le « Représentant » (*à défaut un forfait global de 10 % pourra être appliqué*)

### **Article 5 : Critères d'évaluation des candidatures**

Le dossier de candidature doit permettre à la Direction de la Langue Corse d'évaluer la pertinence des projets présentés sur la base des critères suivants :

- Dimension immersive en langue corse du projet au regard de la capacité à mettre en situation en langue corse le public (*ex. : assurer une communication orale, un échange, une restitution, une production écrite, etc...*)
- Implication de l'équipe d'intervenants dans le projet (diplômes et expériences, volume horaire consacré, qualité pédagogique au service de l'immersion)
- Pertinence de l'évaluation envisagée du public (détail des compétences orales et/ou écrites, fréquence des évaluations pour quantifier et valoriser les progrès)
- Pertinence du plan de financement de l'action « Casa di a Lingua »

Chaque projet est apprécié selon les critères d'évaluation définis ci-dessus et classé suivant un système de notation allant de 1 à 5.

La dénomination « Casa di a lingua » pouvant être renouvelée chaque année, dans une limite totale de 3 ans, chaque programme d'activités doit être argumenté et détaillé comme un projet nouveau devant le Conseil Exécutif.

## **Article 6 : Hauteur des aides financières**

La Collectivité de Corse intervient financièrement à hauteur de 70 %, des dépenses éligibles, au maximum plafonné à 80 000 € sous réserve de disponibilités des crédits de l'Administration.

Sont entendues comme dépenses éligibles celles qui sont totalement imputables au projet présenté. **Aussi chacune des charges de fonctionnement inhérentes aux structures doit-elle être proratisée au temps effectif dévolu, soit ramenée à un coût horaire justifiable.**

Les aides financières attribuées sont uniquement dédiées au programme d'activités de la « Casa di a Lingua ».

## **Article 7 : Règle relative au cumul avec d'autres aides**

Les aides de ce dispositif « Casa di a Lingua » sont cumulables avec toute autre aide publique émanant d'autres collectivités. Toutes les sollicitations d'aides publiques doivent figurer dans le budget prévisionnel à titre informatif.

Ces aides sont octroyées en parallèle de celles pouvant être accordées sur des événements très périodiques et occasionnels pouvant s'intégrer sur le dispositif « a Festa di a Lingua ». L'objectif et les règlements étant différents, une manifestation du programme ici pris en charge ne peut pas bénéficier du dispositif « a Festa di a Lingua » et la présentation détaillée des budgets prévisionnels doit en attester.

## **Article 8 : Obligations des bénéficiaires**

Les bénéficiaires ont pour obligation :

- D'utiliser l'aide dans le respect des objectifs pour lesquels celle-ci est accordée
- De communiquer le soutien de la Collectivité de Corse sur tout support de promotion et de communication (affiches, dépliants, divers, intervention dans la presse...) concernant les manifestations et activités aidées
- De placer ses activités sous sa responsabilité exclusive, en souscrivant tout contrat d'assurance nécessaire de façon à ce que la responsabilité d'aucun autre acteur ne puisse être engagée
- De communiquer, dans les meilleurs délais, toute modification d'ordre administratif ou opérationnel (ex. : coordonnées à jour, identité des intervenants, ...) nécessaire à la Direction de la Langue Corse.

## **Article 9 : Attribution de la subvention et versement**

Après analyse de l'ensemble des projets par le comité de sélection, la Direction de la Langue Corse afin d'attribuer la dénomination « Casa di a lingua » et le montant alloué à chacune, le Conseil Exécutif approuve par délibération le(s) projet(s) retenu(s).

Les candidats seront informés des résultats de l'Appel à projets dans le courant du mois d'août 2020.

Le versement de l'aide financière sera calculé pour chaque « Casa di a Lingua » et effectué au « Représentant » en deux fois, selon les modalités suivantes :

- 60 % après obtention de la dénomination « Casa di a Lingua » et signature de la convention ;

- 40 % sur présentation des justificatifs sur factures acquittées relatives à chaque projet.

### **Article 10 : Justificatifs à fournir**

Le porteur du projet devra fournir :

- toutes les factures relatives aux projets ;
- le compte-rendu des évaluations effectuées et/ou de toute autre action à visée pédagogique ;
- un rapport d'activité détaillé de la Casa di a Lingua sur l'année.

L'ensemble des pièces justificatives sera examiné par la Direction de la Langue Corse au regard de la validité et de la cohérence par rapport au projet et au budget initialement présentés ainsi que suivant les modalités définies dans les conventions.

Toute demande de modification du montant de l'aide ou du programme d'activités de la casa di a Lingua, doit se faire par voie d'avenant en fonction de la conformité et de la cohérence des justificatifs fournis et suite à accord du Conseil exécutif sous réserve des crédits disponibles.

### **Article 11 : Non-respect des obligations**

Seront considérés comme manquement aux clauses établies les cas suivants :

- L'utilisation totale ou partielle de l'aide allouée pour l'organisation d'activités autres que celles ayant fait l'objet de l'affectation ;
- De manière générale le non-respect d'une disposition décrite dans le présent règlement.

Tout cas de manquement tel que décrit ci-dessus entraînera la minoration, le non-versement ou le remboursement de l'aide attribuée.

### **Article 12 : Règlement des litiges**

En cas de litige dans l'application du présent règlement, seul le Tribunal Administratif de Bastia sera compétent.

